

Entité émettrice	Titre	Description	Date limite de dépôt du dossier ou de candidature	Nature du texte	Lien du texte
DPAE	Entretiens professionnels 2024-2025 des personnels ATSS exerçant leur fonction au rectorat et en DSDEN (hors médecins)	Les comptes rendus d'entretien professionnel et de formation doivent parvenir aux services de la DPAE, par mail, au plus tard le 17 octobre 2025, délai de rigueur. Pour les agents concernés par des mobilités au 1er septembre 2025 (agents, N+1 et N+2), il est recommandé d'effectuer les entretiens avant le 31 août 2025.	17/10/2025	Circulaire n°2025-049	https://www.ac-creteil.fr/media/35510/download